

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 1^{er} février 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 1^{er} février 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absent :

Le conseiller Jean-François Morissette

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

2016-21TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

- 12.2 Nomination au poste d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016

2016-22TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des
procès-verbaux des
18 et 25 janvier
2016 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 18 et 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

2016-23TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 18 et 25 janvier 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Création d'une
nouvelle aire
d'affectation rurale
de services

ATTENDU QUE l'adoption du schéma révisé de la MRC en 2005 et la fusion des municipalités ont eu pour effet de changer l'affectation des sols au sud du chemin du Mont-Granit;

ATTENDU QUE les propriétés situées au sud du chemin du Mont-Granit font maintenant partie de l'aire d'affectation forestière où seuls les commerces, services et industries qui ont un lien direct avec l'exploitation des ressources agricoles et forestières sont autorisés;

2016-24TM

ATTENDU QUE cette modification a eu pour effet de rendre dérogatoires plusieurs entreprises dynamiques situées au sud du chemin du Mont-Granit;

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a reçu plusieurs demandes d'expansion de la part de ces entreprises;

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme n'a pu répondre, qu'en partie, à ces demandes;

ATTENDU QUE cette situation hypothèque la croissance de ces entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite autoriser la croissance de ces entreprises sans contrainte;

ATTENDU QUE ces entreprises, par leur envergure, ne peuvent être relocalisées dans les parcs industriels existants;

ATTENDU QU'une entreprise qui cesse ses activités pour une période de douze mois consécutifs perd son droit acquis;

ATTENDU QU'un bâtiment vacant, sans droit acquis, est difficilement recyclable;

ATTENDU QUE les activités de ces entreprises ne constituent pas des sources potentielles de risques pour l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite créer une aire d'affectation rurale de services sur son territoire;

ATTENDU QUE cette aire rurale de services, d'une profondeur variant de 60 à 250 mètres et d'une superficie approximative de 40 hectares, est située au sud du chemin du Mont-Granit entre le chemin de l'Aéroport et la 9^e Rue Sud;

ATTENDU QUE dans l'aire d'affectation rurale de services, sont autorisés les usages suivants :

- Les résidences unifamiliales isolées sur un emplacement adjacent à une voie publique existante le 10 octobre 2002;
- Les commerces et services sur un emplacement adjacent à une voie publique existante le 10 octobre 2002;
- Les industries sur un emplacement adjacent à une voie publique existante le 10 octobre 2002;
- Les exploitations minières;
- Les services d'utilités publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite autoriser l'ensemble de ces usages à l'exception des exploitations minières;

ATTENDU QUE cette nouvelle aire d'affectation permettra la croissance et l'expansion des entreprises existantes;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à ne pas ouvrir de nouvelles rues dans cette nouvelle aire d'affectation;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes à la modification apportée au schéma;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QU'une demande soit transmise à la MRC des Appalaches pour modifier son schéma d'aménagement révisé afin de créer une aire d'affectation rurale de service d'une profondeur de 60 à 250 mètres et d'une superficie approximative de 40 hectares au sud du chemin du Mont-Granit, entre le chemin de l'Aéroport et la 9^e Rue Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Plan-projet de
rénovation au 805,
boulevard
Frontenac Est

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-007 concernant la propriété située au 805, boulevard Frontenac Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer le revêtement de la façade d'un des commerces par des panneaux de fibrociment lisses et par des fausses fenêtres constituées de verre et d'aluminium;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 1^{er} février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-007 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du mandat
de modification de
la prise d'eau
incendie - Poste de
pompage

ATTENDU QUE depuis la mise en route du poste de pompage à Coleraine, la prise d'eau incendie ne répond pas aux exigences en la matière;

ATTENDU l'entente conclue avec le consultant la firme Norda Stelo (anciennement Roche ltée, Groupe-conseil), afin de régler cette problématique;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2016-26TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme **Turcotte 1989 inc.**, la réalisation de travaux correctifs de la prise d'eau incendie de la station de pompage située à Coleraine, au montant de 14 995,98 \$, taxes en sus, dit montant payable à même le règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Acquisition d'habits
de combat pour
pompiers

ATTENDU le besoin d'acquérir quatre habits de combat complets pour les pompiers;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Aréo-Feu;

2016-27TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à l'offre de services reçue, la Ville confie à **Aréo-Feu** la fourniture de quatre habits de combats complets neufs, de marque Innotex (modèle VT-6000X-M-J), au tarif unitaire de 1 935 \$ taxes en sus, pour une dépense totale de 7 740 \$ taxes applicables en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Acquisition d'un
éthylomètre
(alcootest)

ATTENDU le besoin de remplacer l'éthylomètre utilisé actuellement au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU l'offre des services reçue de la société FGDM et datée du 20 janvier 2016;

2016-28TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à **FGDM** la fourniture d'un alcootest de marque Data Master modèle DMT-C neuf et des accessoires, aux conditions prévues à l'offre de services du 20 janvier 2016, pour un montant 14 185,74 \$ taxes en sus, payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Établissement d'une
servitude
d'empiètement - 92
- 94 Notre-Dame
Ouest

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 4 157 998 du cadastre du Québec, qui correspond à une partie de la rue Notre-Dame Ouest;

ATTENDU QUE Couleurs et molécules inc. est propriétaire du lot n° 4 155 304 du cadastre du Québec, qui correspond à l'immeuble du 92 et 94, rue Notre-Dame Ouest;

2016-29TM

ATTENDU QUE la dernière marche de l'escalier de l'immeuble empiète sur le trottoir de 19 centimètres;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville établisse contre le lot n° 4 157 998 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, une servitude d'empiètement au profit du lot n° 4 155 304 du cadastre du Québec, étant le fonds dominant, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par M^e Lucie Rouleau, notaire et transmis en date du 29 janvier 2016;

QUE les frais, publication et copies de l'acte soient assumés par la société demanderesse;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Établissement d'une
servitude au profit
des réseaux de Bell
Canada et Hydro
Québec au
Domaine des Élans

2016-30TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 5 312 430 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines agit à titre de mandataire de la société 9200-6501 Québec inc. pour l'établissement de toute servitude d'utilité publique et que cette société est propriétaire du lot n° 5 100 274 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec ont déployé leur réseau sur le site du Domaine des Élans, notamment en y installant des poteaux et des fils;

ATTENDU QU'il est opportun de sécuriser les installations du réseau et de permettre l'entretien de celui-ci par le personnel choisi par ces entreprises de services publics;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville établisse contre le lot n° 5 312 430 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, une servitude réelle permettant la mise en place des réseaux et leur maintien, permettant le passage et empêchant la construction de certains ouvrages, le tout au profit du réseau de télécommunication par câble de Bell (fiche immobilière 30-B-08) et du réseau de lignes électriques d'Hydro-Québec (fiche immobilière 30-B-4993) étant les fonds dominants;

QUE la Ville, à titre de mandataire, établisse contre le lot n° 5 100 274 du cadastre du Québec une servitude aux mêmes conditions que celles énumérées pour la Ville;

QUE les obligations contractées soient celles décrites au projet de contrat préparé par M^c Renald Thivierge, notaire et transmis en date du 18 janvier 2016;

QUE les frais, publication et copies de l'acte soient assumés par le Syndicat des copropriétaires le Domaine des Élans 1;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche en
permanence au
poste de préposé
aux
télécommunications

ATTENDU la vacance au poste de préposé aux télécommunications à temps complet au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU le processus de dotation prévu aux articles 21 et suivants de la convention collective;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

2016-31TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Julien Fréchette soit nommé au poste de préposé aux télécommunications à temps complet au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 23 janvier 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Fréchette soient ceux décrits à la convention collective de travail intervenue entre le Ville et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques -
Décembre 2015

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de décembre 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

2016-32TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 3 560 387,25 \$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1- Entente pour honoraires professionnels - Autorisation de signature

ATTENDU QUE dans le cadre de son grand projet d'alimentation en eau potable et plus spécifiquement dans la réalisation des projets de l'usine de filtration, du poste de pompage et de la mise aux normes des réservoirs Robertsonville et Pontbriand, une réclamation a été faite par la Ville de Thetford Mines auprès du consultant engagé et que, du côté de celui-ci, des frais d'honoraires professionnels supplémentaires étaient réclamés pour ces mêmes projets;

2016-33TM

ATTENDU les discussions entre les parties;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte, en guise de règlement avec la société Norda Stelo, un crédit de 50 000 \$ en frais d'honoraires dans le cadre de la réalisation des projets de l'usine de filtration, de la station de pompage et de la mise aux normes des réservoirs Robertsonville et Pontbriand, dit crédit qui sera appliqué sur les sommes à verser au consultant;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2- Demande de certificat d'autorisation - Prolongement du réseau d'égout de la rue Johnson

ATTENDU la nécessité d'adopter une résolution pour chaque projet requérant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

2016-34TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour le projet de *Prolongement du réseau d'égout de la rue Johnson* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE la Ville confirme son engagement à soumettre à ce même ministère, lorsque les travaux autorisés par celui-ci dans le cadre du projet auront été exécutés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Octroi du contrat de
services pour la
réalisation
d'analyses
complémentaires
(présence de THM)

2016-35TM

ATTENDU QUE la Ville a confié un mandat d'analyse à Roche ltée, Groupe-conseil, concernant la présence de trihalométhanes (THM) dans l'eau potable;

ATTENDU les recommandations formulées par le consultant suivant le premier mandat confié;

ATTENDU le suivi demandé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant la non-conformité des résultats obtenus par la Ville relativement à la présence de THM;

ATTENDU l'offre de services déposée par Norda Stelo, datée du 10 juin 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme Norda Stelo (anciennement Roche ltée, Groupe-conseil), la deuxième partie du mandat d'analyse de la problématique des trihalométhanes, selon les conditions prévues à l'offre de service du 10 juin 2015, pour une dépense estimée de 6 800 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Modifications à
l'entente de la Salle
Dussault entre
Spect-Art, la
Commission
scolaire des
Appalaches et la
Ville

2016-36TM

ATTENDU QUE les représentants de la Commission scolaire des Appalaches, de la Polyvalente de Thetford Mines, du Comité de spectacles de Thetford Mines (Spect-Art) et de la Ville de Thetford Mines reconnaissent la nécessité de modifier le protocole d'entente signé le 29 juin 2009;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les modifications de l'entente entre la Commission scolaire des Appalaches, le Comité de spectacles de Thetford Mines (Spect-Art), la Polyvalente de Thetford Mines et la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
règlement n° 562

2016-37TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 562 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 562 intitulé **Règlement visant la création d'un comité local du patrimoine** soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Éclairage de rue / Amélioration proposée de la visibilité de la signalisation / Panneaux de destination du ministère des Transports du Québec / Enseignes à l'entrée de la ville.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h32.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj